

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 1er JUILLET 2026

Nombre de membres en exercice : 19 Présents : 19 Votants : 19

L'an Deux Mille Vingt Six, le Premier Juillet, à 18 heures 30,

Le Conseil municipal de BOZEL, légalement convoqué le 26 juin 2026, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Sylvain PULCINI, Maire.

DÉLIBÉRATION N° 57/07/2026

Etaient présents:

PULCINI Sylvain, VESSILLER Yvan, PAUTOT Séverine, DURAZ Jean-Louis, MONGELLAZ Aline, GLISE Jocelyn, DUNAND Anne, PERROT PERRIN-BLANC Camille, PLACENT Franck, COSTA Anaïs, BERGERI Paul, DEIRINO Emilie, CAMUS Patrice, CORBREJAUD Catherine, THOMAS Michel, MCGREE Samantha, PACCALET Yves, HERTAULT Valérie, DURAZ Jean-François.

Secrétaire de séance : PAUTOT Séverine

Objet : Révision du tarif des locations des salles communales

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la commune dispose de plusieurs salles communales, dont la liste est détaillée dans les tableaux présentés ci-dessous.

Ces locaux ont pour vocation première d'accueillir des activités d'intérêt général, des services publics communaux (réunions publiques, scrutins électoraux, activités scolaires ou périscolaires) ainsi que les activités des associations locales. Pour ce faire, ces salles font l'objet d'aménagements spécifiques et indispensables à l'accueil du public et à la poursuite de ces missions de service public.

Si ces salles peuvent être ponctuellement louées ou mises à disposition de personnes privées pour des événements particuliers, cette utilisation demeure accessoire et subsidiaire à leur affectation principale de service public.

En conséquence, eu égard à leur affectation et à leurs aménagements, il est proposé au Conseil municipal de confirmer que l'ensemble de ces salles communales relève du **domaine public de la commune**.

Par suite, toute mise à disposition ou location de ces locaux constitue une autorisation d'occupation temporaire du domaine public. Ces occupations revêtent par nature un caractère **précaire et révocable** et sont soumises aux règles de la domanialité publique, conformément à l'article L.2125-1 du Code de la propriété des personnes publiques (CGPPP).

A ce titre, elles doivent donner lieu au paiement d'une **redevance** à la commune. Des **exceptions** sont toutefois possibles pour les **associations** à but non lucratif, conformément à l'article L.2125-1-2 du CGPPP. Il est aussi rappelé que conformément à l'article 2144-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et à son interprétation par la jurisprudence administrative, le conseil municipal peut réserver cette gratuité aux seules associations ayant leur siège social sur la commune ou justifiant d'une activité directe au profit des administrés de la commune. Cette jurisprudence sert également de base à l'application de tarifs préférentiels pour les **particuliers** domiciliés ou résidant sur la commune.

Location pour un événement ponctuel :

<u>SALLES COMMUNALES</u>	Domicile ou résidence à BOZEL	Domicile ou résidence hors BOZEL	Associations avec siège social à BOZEL	Associations avec siège social hors BOZEL
Grande salle polyvalente	280.00 €	450.00 €	Gratuité	400.00 €
Salle de réunion de la salle polyvalente	50.00 €	80.00 €		80.00 €
Bar et accès cuisine de la salle polyvalente	80.00 €	100.00 €		80.00 €
Salle de Bellegarde	150.00 €	250.00 €		80.00 €
Salle Françoise PERROT (sans accès cuisine)	150.00 €	250.00 €		200.00 €
Salle Françoise PERROT (avec accès cuisine)	200.00 €	350.00 €		300.00 €
Podium (montage et démontage)	150.00 €	150.00 €		150.00 €
Deux chèques de caution sont demandés pour chaque location : 800.00€ pour les dégâts matériels et 200.00€ pour défaut de ménage.				

Location de deux heures hebdomadaires :

<u>SALLES COMMUNALES</u>	Associations dont le siège est à BOZEL et affiliées à une fédération nécessitant une licence pour les adhérents pratiquants ou faisant appel à des bénévoles pour dispenser des cours	Associations dont le siège est à BOZEL non affiliées à une fédération et sans licence pour les adhérents ; Travailleurs indépendants ou associations hors BOZEL		
	Gratuité	<u>sans utilisation pendant les vacances scolaires</u>	<u>avec utilisation pendant les vacances scolaires</u>	
		Grande salle polyvalente	450.00 €	600.00 €
		Salle de réunion de la salle polyvalente	300.00 €	500.00 €
		Salle de Bellegarde	350.00 €	500.00 €
		Salle Tony CLAVEL		
		Salle Françoise PERROT (sans accès cuisine)	350.00 €	500.00 €
		Tarif horaire au-delà de 02H00	100.00 €	100.00 €
Deux chèques de caution sont demandés pour chaque location : 800.00€ pour les dégâts matériels et 200.00€ pour défaut de ménage.				

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L.2121-29 et L.2144-3 ;

Vu le Code de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L. 2111-1 et L. 2125-1 ;

Vu la délibération n° 54/08/2023 en date du 8 septembre 2023 fixant les tarifs antérieurs, rappelés par Monsieur le Maire ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONSTATE** et confirme que l'ensemble des salles communales mentionnées dans la présente délibération relève du domaine public communal, compte tenu de leur affectation à un service public ou à l'usage direct du public et de leurs aménagements indispensables.
- **DIT** que les locations et mises à disposition de ces salles constituent des autorisations d'occupation temporaire du domaine public, soumises au droit public, et revêtent un caractère précaire et révocable.
- **APPROUVE** les tarifs de redevance d'occupation de ces salles tels que détaillés dans les tableaux présentés ci-dessus.
- **DIT** que ces tarifs entreront en vigueur dès que la présente délibération sera exécutoire et qu'à cette même date, les tarifs antérieurs et la délibération précitée seront abrogés.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire certifie que la présente délibération a été :

- . Transmise à la Préfecture le : 07/07/2026
- . Publiée ou Notifiée le : 07/07/2026
- . et rendue exécutoire le : 07/07/2026

Le Maire
Sylvain PULCINI



La Secrétaire de séance,
Séverine PAUTOT